



Jean-François G. Labbé, M.B.A. C.F.A.  
Planificateur financier  
jfglabbe@sympatico.ca

Sylvain Fortier  
Conseiller en sécurité financière  
fortiersylvain@sympatico.ca

[www.investiafinance.com](http://www.investiafinance.com)



## REVUE DE L'ANNÉE 2010

Alors qu'on passe en revue l'année 2010, on remarque la grande différence entre les titres médiatiques déprimants et les résultats généralement positifs affichés par les marchés financiers.

L'économie mondiale a fait face à de nombreux défis durant la dernière année, notamment les effets de l'importante fuite de pétrole dans le golfe du Mexique et les préoccupations quotidiennes voulant que certains gouvernements européens ne puissent honorer leurs engagements financiers. À cela, se sont ajoutés les problèmes persistants de l'économie américaine, alimentés par un taux de chômage élevé, un rythme de croissance plus lent que prévu et un déficit gouvernemental qui s'accumule. Néanmoins, la plupart des marchés boursiers du monde et les titres à revenu fixe ont enregistré des gains pendant l'année.

Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a profité de la montée fulgurante du prix de l'or, du pétrole et d'une demande accrue pour le cuivre et le potasse pour devenir l'un des marchés ayant enregistré les meilleurs rendements au monde. Les actions américaines ont également connu une hausse, avec les secteurs comme les biens industriels et les biens de consommation durables figurant parmi les chefs de file. Il est important de noter que ces secteurs sont cycliques et qu'ils affichent de meilleurs rendements pendant les périodes de croissance économique. Outre-mer, les actions dans les marchés émergents et en Asie ont également connu une hausse, alors que les marchés boursiers européens étaient mitigés. Les indices boursiers dans les pays ayant les plus grands problèmes de dettes ont affiché des pertes pour l'année.

### Un indicateur avancé

Il est légitime de se demander pourquoi les marchés ont connu un essor dans un environnement qui semblait plutôt hostile. Les marchés boursiers sont un indicateur précurseur, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à anticiper les développements futurs plutôt que de refléter la situation actuelle. Selon les résultats de cette année, les investisseurs s'attendent à une reprise et une croissance continue.

### À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Revue de l'année 2010  
Page 1

Revue de l'année 2010 (suite)  
Comment atteindre vos objectifs de  
retraite plus rapidement?  
Page 2

Imposition des placements : T-3, T-5,  
distribution et gains en capital...

Cotisation REER 2010  
Page 3

Le CELI... un autre 5,000\$ à l'abri de  
l'impôt  
Qu'est-ce que le CELI?  
Page 4



CABINET DE SERVICES FINANCIERS

710, rue Bouvier, bur. 248  
Québec (Québec) G2J 1C2  
Tél. : 418-622-0404  
Sans frais : 1 888 223-0404  
Télééc. : 418 622-2118

## Un indicateur avancé (suite)

En effet, plusieurs facteurs appuient une perspective positive. L'économie a poursuivi sa croissance dans toutes les principales régions du monde en 2010, y compris l'Europe. Bien que les niveaux de dette à la consommation et des gouvernements soient inquiétants, plusieurs entreprises possèdent des bilans solides. La progression des bénéfices des entreprises continue d'impressionner, particulièrement du côté américain. Elles détiennent en plus d'énormes liquidités dans leurs coffres (Cisco 39 milliards \$US en liquidités, Microsoft 44 milliards \$US en liquidités, Apple 23 milliards \$US en liquidités). Elles pourront soit racheter leurs actions, procéder à des acquisitions stratégiques ou augmenter leur dividende. Elles sont donc bien positionnées pour tirer parti de certaines des tendances clé des marchés mondiaux, telles que la croissance robuste dans les marchés émergents. Les marchés obligataires suggèrent également un renforcement de l'économie, tel qu'indiqué par l'augmentation des rendements des obligations américaines pendant le quatrième trimestre.



Naturellement, certains événements pourraient se produire et modifier négativement cette perspective. C'est pour cela que je vous suggère d'investir selon une planification financière saine, d'avoir un portefeuille diversifié qui est personnalisé pour répondre à votre situation individuelle et de maintenir une perspective à long terme pour vos placements en actions.

J'ai apprécié travailler avec vous au cours de la dernière année et c'est avec enthousiasme que j'envisage poursuivre en 2011. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour toute question au sujet de votre portefeuille ou des perspectives pour les marchés financiers, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

## COMMENT ATTEINDRE VOS OBJECTIFS DE RETRAITE PLUS RAPIDEMENT?

*P*renons trois investisseurs qui adoptent des stratégies différentes de placement :

Voici les hypothèses :

- Revenu imposable entre 40 970\$ et 77 140\$ (taux marginal d'impôt de 38.4%)
- Taux de rendement annuel de 5%
- Taux d'emprunt annuel : 5%
- Le placement est dans un REER



**Le premier investit 500\$/mois pendant 20 ans à 5% :**

*La valeur du REER dans 20 ans sera de 205 516\$*

**Le second investisseur investit 500\$ par mois :**

Il ajoute une cotisation à son REER de 3740\$ en février à l'aide d'un prêt REER. Avec son retour d'impôt de 3740\$, il rembourse son prêt REER.

*La valeur du REER dans 20 ans sera de 323 473\$*

**Le troisième investisseur effectue un emprunt de 9409\$ :**

Il effectue un paiement de 500\$ par mois sur son prêt. Il utilise son retour d'impôt de 3613\$ pour rembourser une partie de son prêt.

*La valeur du REER dans 20 ans sera de 312 306\$*

**On constate donc que le prêt REER fait augmenter de 50% la valeur future du REER. Ce n'est pas négligeable, donc profitez bien de cette stratégie simple!**

Nous pouvons vous offrir des prêts REER à des taux très intéressants. Nous avons même un rabais de 0.5% sur le taux des prêts faits avant le 11 février 2011.



## IMPOSITION DES PLACEMENTS : T-3, T-5, DISTRIBUTIONS ET GAINS EN CAPITAL...

La période des impôts approche à grands pas. Il est donc essentiel de rappeler certains éléments à considérer lors de la production de votre déclaration de revenus.

### Compte non-enregistré

#### Transactions à l'intérieur de votre compte :

- Si vous possédez un compte non-enregistré et que vous avez effectué des transactions, rachat ou transfert au cours de l'année 2010, il est probable que cette transaction ait déclenché **un gain ou une perte en capital**. Sachez que vous ne recevrez aucun document officiel des compagnies de fonds (certaines donnent l'information dans le relevé daté du 31 décembre) et que vous devez effectuer cette déclaration aux gouvernements.

#### Relevés T-3 et T-5

- Ces relevés sont émis et vous sont expédiés par les compagnies de fonds et reflètent les transactions effectuées par le gestionnaire du fonds en cours d'année. Il peut s'agir plus souvent qu'autrement des dividendes à même le gain en capital.

## COTISATIONS REER 2010

Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour effectuer une cotisation REER afin qu'elle soit déductible dans votre déclaration de revenus 2010.

Un reçu de contribution vous sera expédié avec la mention **60 premiers jours de l'année** pour les placements investis en REER entre le 1er janvier et le 1er mars 2011. Investia expédie les reçus à toutes les semaines à compter de la fin janvier.

Si vous avez cotisé à votre REER en cours d'année, soit depuis le 2 mars 2010, que ce soit par versement mensuel ou autre, vous recevrez un reçu global pour cette période avec la mention **reste de l'année**.

### Gagnant du tirage de référence en 2010

Félicitations à **Yves St-Laurent** qui a mérité un certificat cadeau de 150\$ à Place Laurier. Je ferai à nouveau un tirage l'an prochain parmi les personnes qui m'auront présenté à des amis ou connaissances pour la gestion de leurs placements et leur planification financière.

*Merci de votre confiance!*





## LE CELI.. UN AUTRE 5,000 \$ À L'ABRI DE L'IMPÔT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il vous est possible d'ajouter une somme additionnelle de 5,000 \$ à votre CELI.

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout résident canadien âgé de 18 ans et plus peut contribuer une somme de 5,000 \$ annuellement au CELI et cela, peu importe ses revenus (qu'il en ait ou non!). À noter que les cotisations retirées dans une année s'ajoutent au droit de cotisation de l'année suivante.

Si vous n'avez jamais contribué à votre CELI, c'est 15,000 \$ qu'il vous est possible d'investir en 2011 car les droits non-utilisés s'accumulent sans restriction.

### QU'EST-CE QUE LE CELI ?

Comme mentionné précédemment, le CELI permet une contribution annuelle de 5,000 \$ qui fructifie à l'abri de l'impôt et qui une fois enregistrée reste pour toujours à l'abri de l'impôt, même lors du retrait!

Contrairement au REER, le CELI ne donne pas droit à une réduction d'impôt. Cependant, il n'y a aucune limite d'âge pour effectuer un retrait dans un CELI. On doit commencer à retirer le REER/FERR à 72 ans.

Même si vous êtes à la retraite et que vous n'avez plus de revenus d'emploi, il vous est possible de contribuer à votre CELI.

Élément important à noter; tous les produits financiers admissibles au REER, comme les fonds communs de placement, les obligations, les actions peuvent faire partie de votre CELI.

Donc CELI ne rime pas du tout avec faible rendement mais surtout avec votre horizon et objectif de placement!



#### **\*Avertissement relatif aux fonds mutuels**

\* « Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service hypothécaire, service de planification successorale ou fiscale, ainsi que tout service de préparation de déclaration de revenu. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.